

Commerce installé à	Hannut (centre) Rue
Dénomination exacte de l'établissement :	
Téléphone	
Adresse E-mail (à compléter svp)
Responsable du commerce	Société ou personne physique : Rue Code postal, localité : 4280 HANNUT N° TVA : Date naissance : (à compléter svp) N° registre national : (à compléter svp)

OBJET DE LA DEMANDE :

1. Installation d'une terrasse dem²
Situation (*) : façade avant

(*) Prière de mentionner la situation exacte de la terrasse (façade avant, façade arrière, façade gauche, façade droite)

En regardant la façade du commerce :

Nom du commerce situé à gauche de l'établissement :
a-t-il une terrasse actuellement :

Nom du commerce situé à droite de l'établissement :
a-t-il une terrasse actuellement :

Merci de dessiner les lieux, en précisant la situation de votre établissement, l' (les) emplacement(s) de votre (vos) terrasse(s) :

ETABLISSEMENT

Fait à Hannut, le

Signature :

Extrait du règlement communal – redevance pour le placement de terrasses, tables et chaises :

***Article 3** - La redevance est fixée à 10 €/an et par mètre carré ou fraction de mètre carré, occupé privativement par la terrasse, tables, chaises,...*

***Article 4** - La redevance est payable au comptant au moment de l'obtention de l'autorisation d'occupation du domaine public.*

***Article 5** – Une preuve de la souscription auprès d'une compagnie agréée d'une assurance RC Exploitation couvrant les responsabilités civiles de manière suffisante devra impérativement être jointe à la présente demande.*

...

Extrait du règlement de police :

Article 31 : Nul ne peut procéder à une utilisation privative de la voie publique, au niveau du sol, ou au-dessus ou en dessous de celui-ci, de nature à porter atteinte à la sûreté ou à la commodité de passage, à moins que ladite utilisation n'ait fait l'objet d'une autorisation de l'autorité compétente.